

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-196-1913 Mutation.

n° 42-196-1913

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 février 1913

Numéro JO

n° 196 du 28/02/1913

Date du numéro

28 février 1913

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de 435 francs par mois est allouée à l'interprète du service de la Justice désigné pour assister le fonctionnaire chargé de l'inscription maritime.